

STEPHANE LE FOLL MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

MARTINE PINVILLE
SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION
ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 15 février 2017 N°217

Le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt publient ce jour un appel à candidature pour les fonctions de Président de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires.

L'Observatoire, dont les missions sont décrites à l'article L. 682-1 du code rural et de la pêche maritime, est placé auprès des ministres chargés de l'agriculture et de la consommation et éclaire l'action publique sur les coûts de production et la répartition de la valeur ajoutée dans la filière alimentaire. Il s'appuie sur un Secrétariat Général placé au sein de FranceAgriMer et mobilise pour ses travaux l'expertise et les données de cet établissement.

Compte tenu de l'importance prise par l'Observatoire ces dernières années et de son rôle central dans l'analyse des relations commerciales dans la filière alimentaire, les ministres ont souhaité que cette nomination soit la plus transparente possible en publiant largement cet appel à candidature. Les candidats sont invités à se faire connaître d'ici le 15 mars prochain.

Le dossier de candidature est disponible sur le site du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt à l'adresse suivante http://agriculture.gouv.fr/appel-candidatures-presidence-de-lobservatoire-de-la-formation-des-prix-et-des-marges-des-produits

Le Président de l'Observatoire est nommé par les ministres pour une période de trois ans, et anime les travaux au sein d'un comité de pilotage constitué de représentants des filières, de représentants des consommateurs et de personnalités qualifiées. Suite à l'adoption le 9 décembre dernier de la loi pour la transparence, la modernisation de la vie économique et la lutte contre la corruption, le comité de pilotage de l'Observatoire comportera désormais deux députés et deux sénateurs qui seront désignés par leurs Assemblées respectives.

Contacts presse

Cabinet de Stéphane LE FOLL Cabinet de Martine PINVILLE 01 49 55 59 74 01 53 18 44 13 <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u> <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>